



N° 1704

Juillet 2018

L'agriculture française en Europe de 2000 à 2015 Au premier rang avec cependant une érosion de ses positions

La France est le premier pays producteur agricole de l'Union européenne, à la fois pour les produits végétaux et les produits animaux.

Depuis le début des années 2000, la concurrence s'accroît, notamment avec l'entrée de nouveaux membres dans l'Union, et les anciens États membres tendent à spécialiser de plus en plus leurs productions.

Au sein des productions végétales, la France conforte sa position dans les céréales, mais perd du terrain sur certaines productions emblématiques telles que le vin et les plantes industrielles. L'érosion est encore plus nette sur les productions animales. La France reste le premier producteur européen de bétail et de volailles, mais est désormais talonnée, suivant les produits, par l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne ou l'Espagne.

Didier Reynaud, division Industrie et agriculture, Insee

La France est le premier pays agricole de l'Union européenne (UE) avec 18 % de la production agricole européenne en valeur (hors services agricoles et activités secondaires ; *définitions*) en 2015. Viennent ensuite l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Pologne. Ces sept pays concentrent à eux seuls les trois quarts de la production agricole de l'UE.

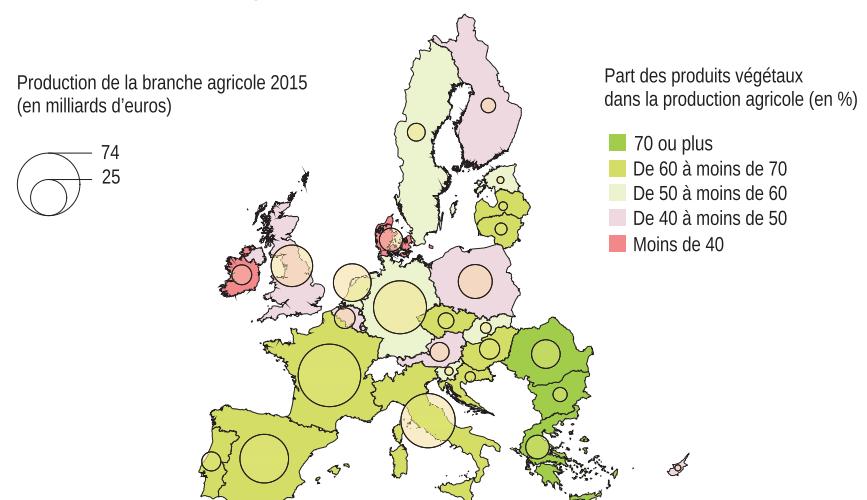
Globalement, la production agricole européenne est majoritairement tournée vers les produits végétaux (*figure 1*). Parmi les grands pays, la France, l'Italie et l'Espagne le sont encore plus que la moyenne. La production allemande se répartit équitablement entre les produits végétaux et animaux. À l'opposé, en Pologne et surtout au Royaume-Uni, les productions animales sont majoritaires.

L'agriculture française est au premier rang à la fois pour les productions végétales et animales (respectivement 20 % et 16 % des productions européennes). La France est ainsi en 2015 le premier producteur de céréales, de plantes fourragères, de vin, de pommes de terre, de bétail et de volailles (*figure 2*). L'Espagne est le premier producteur de fruits, l'Italie celui de légumes, d'huile

d'olive et d'œufs, tandis que les Pays-Bas sont au premier rang pour la production de plantes horticoles. Le Royaume-Uni est en tête pour la production d'ovins et de caprins et l'Allemagne pour celle de lait.

Par ses productions importantes et diversifiées, la France est un pays agricole parmi les plus généralistes de l'UE. Il en va de même de l'Allemagne. En revanche, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et surtout les Pays-Bas sont davantage spécialisés.

1 Production de la branche agricole en 2015 et part des produits végétaux dans la production agricole



Lecture : la valeur de la production de la branche agricole de la France s'élève à 74,1 milliards d'euros en 2015. La production végétale représente 62,7 % de la production agricole française.
Source : Eurostat, calculs Insee.

Une croissance européenne tirée par les productions végétales

Entre 2000 et 2015, les deux tiers de l'accroissement global de la production agricole de l'UE proviennent des productions végétales (*figure 3*). Parmi toutes les filières, les productions de céréales et de produits maraîchers et horticoles augmentent le plus en valeur. Pour les céréales, la France concentre quasiment un quart de la hausse globale. La production de céréales bondit également dans d'autres pays à plus faible production agricole, notamment certains pays de l'Est comme la Roumanie.

Contrairement à la plupart des autres pays, la France contribue peu à l'essor de la production européenne de légumes et de produits horticoles. Les autres filières végétales sont également en nette croissance. L'Espagne concentre à elle seule 44 % de la hausse de la production de fruits. Cette progression provient, pour un peu plus de la moitié, des agrumes, des fruits tropicaux et des olives. Pour ces produits typiques du bassin méditerranéen, la concurrence au sein de l'UE est plus limitée. Les plantes industrielles progressent sensiblement. En Allemagne, cet essor provient du développement important des cultures destinées à la production d'énergie ; depuis 2010, la totalité des produits végétaux, notamment les céréales, utilisés pour produire de l'énergie, est comptabilisée dans les plantes industrielles. Ce n'est pas le cas pour d'autres pays européens, dont la France, ce qui peut biaiser la comparaison. Pour les plantes fourragères, destinées à l'alimentation animale, la France et l'Espagne contribuent à elles seules à plus de la moitié de l'accroissement. La France et l'Italie concentrent l'essentiel de l'augmentation en valeur de la production de vin. Toutefois, le

cas de l'Espagne est à relativiser. En effet, la production de vin espagnol relève majoritairement des industries agroalimentaires, et non de la branche agricole comme en France et en Italie. Le raisin n'est généralement pas transformé sur l'exploitation, mais revendu à des opérateurs industriels. La production de vin espagnol est ainsi sous-estimée dès lors qu'on se restreint à la branche agricole.

En matière de production animale, les volailles, les bovins et le lait sont les principaux contributeurs à la croissance. La Pologne, l'Allemagne et l'Espagne se partagent plus de la moitié de l'augmentation de la production de volailles. Pour le lait, la plupart des grands pays producteurs contribuent à la hausse. Compte tenu de la levée des quotas laitiers intervenue en 2015, il est possible que les cartes soient redistribuées dans les années qui viennent. Concernant la filière porcine, deux pays, l'Espagne et l'Allemagne, contribuent à plus des trois quarts de l'accroissement de la production. Au Royaume-Uni, la progression de la production bovine, depuis le début des années 2000, est à relativiser ; en effet, un point bas a été atteint à la fin des années 1990, du fait de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Un rattrapage et une convergence des nouveaux États membres

La période considérée est marquée par l'élargissement de l'UE. Dix pays ont intégré l'Union en 2004 : la Pologne, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Chypre, Malte, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, suivis de la Roumanie et la Bulgarie en 2007 et de la Croatie en 2013.

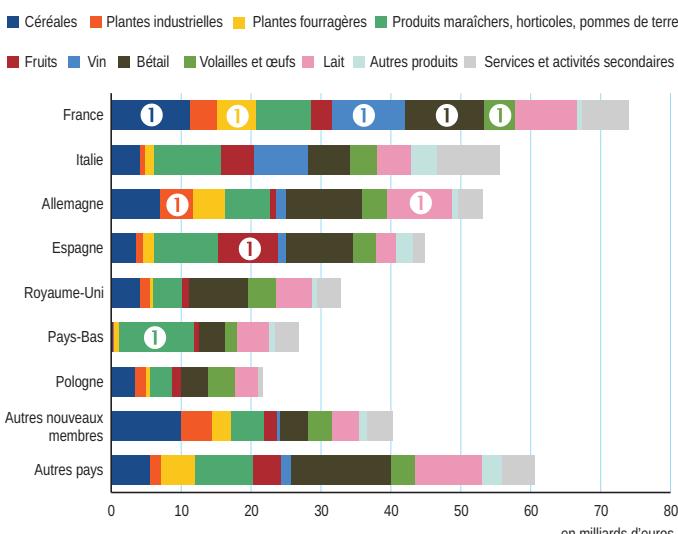
L'entrée dans le marché commun et le bénéfice des aides communautaires favorisent la convergence de ces économies et en particulier de leur agriculture. De 2000 à 2015, leur production agricole en valeur a augmenté deux fois plus vite que celle des anciens États membres (70 % contre 30 %) et leur part dans la production agricole européenne a progressé de 3,2 points, augmentant ainsi de 12,2 % à 15,4 %.

Parmi les productions les plus dynamiques, celles de céréales et de volailles ont plus que doublé, celles de plantes industrielles ont été multipliées par 3,5. En 2015, les nouveaux États membres couvrent ainsi plus d'un quart de la production européenne de céréales (+ 7,5 points) et de volailles (+ 6,6 points) et près d'un tiers de la production de plantes industrielles (+ 17,1 points).

À l'inverse, certaines productions caractéristiques de ces agricultures en début de période marquent le pas, voire baissent, et leur part se rapproche de la moyenne de l'UE. Les parts des productions de porc et de pommes de terre dans ces agricultures (respectivement 15 % et 7 % en 2000) convergent vers la moyenne de l'UE (respectivement 9 % et 3 % en 2015).

Si cette forte dynamique est partagée par l'ensemble des nouveaux États membres, elle concerne des productions différenciées selon les pays. La progression des productions végétales est le fait des pays baltes, de la Slovaquie et de la Bulgarie : leurs productions de céréales et de plantes industrielles ont plus que triplé. En Pologne, la production de volailles a plus que quadruplé et celle de bétail presque triplé. Du fait de son poids initial et de sa dynamique, la Pologne est le pays dont la part dans la production agricole européenne progresse le plus (+ 1,4 point).

2 Production de la branche agricole en 2015 par pays et par produits

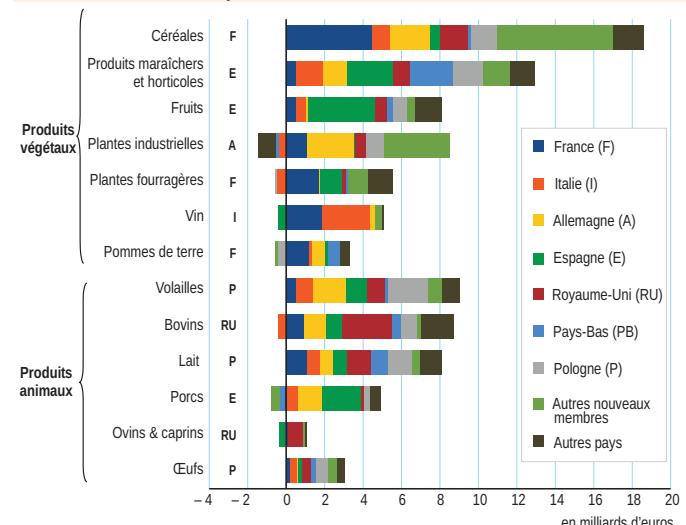


Note : pour chaque produit agricole est mentionné (symbole ①) le premier pays producteur en 2015, en valeur.

Lecture : la valeur de la production de la branche agricole de la France s'élève à 74,1 milliards d'euros en 2015. La production française de céréales représente 11,3 milliards d'euros.

Source : Eurostat, calculs Insee.

3 Variation de la production de différents produits agricoles dans l'Union européenne entre 2000 et 2015



Note : pour chaque produit agricole est mentionné le pays dont l'augmentation de production est la plus forte sur la période (par exemple, la France (F) pour les céréales).

Lecture : dans l'ensemble de l'Union européenne, la production de céréales s'est accrue de 18,6 milliards d'euros entre 2000 et 2015. La production française de céréales contribue à hauteur de 4,5 milliards d'euros à cette augmentation.

Source : Eurostat, calculs Insee.

Une tendance à la spécialisation des anciens États membres, sauf en Allemagne

Dans ce contexte concurrentiel accru, les anciens États membres ont tendance à spécialiser leurs productions (*figure 4 ; encadré 1*). Afin de potentiellement consolider leurs avantages comparatifs, ils augmentent plutôt leur production principale ou dominante par rapport à la moyenne de l'UE : les céréales en France, les fruits en Espagne, le vin en Italie... Par ailleurs, la dynamique spécifique des nouveaux États membres déplace l'équilibre au sein de l'UE et accentue les différences avec une partie des anciens membres dont les produits échappent à leur concurrence. Que ce soit le vin en Italie, les fruits en Espagne ou les bovins au Royaume-Uni, ces productions, dominantes pour ces pays, sont moins présentes, voire absentes dans les nouveaux États membres. Tel n'est pas le cas, en revanche, pour certains produits fortement représentés dans la production française, tels les céréales ou les plantes industrielles.

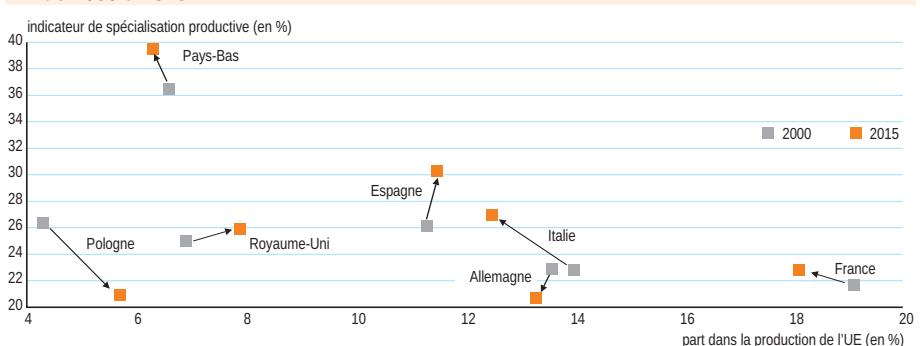
De ce point de vue, l'Allemagne, pays agricole plus généraliste, présente des évolutions atypiques. Elle généralise plutôt ses productions et réussit à développer des productions secondaires en dépit de la concurrence des nouveaux États membres. Ainsi, sur la période, à l'instar des nouveaux États membres, l'Allemagne a quasiment triplé sa production de volailles.

Pour la France, une position plutôt renforcée pour les céréales, mais en recul pour les volailles et les bovins

Les positionnements relatifs de la France, qu'ils soient dominants (céréales, plantes fourragères) ou plus en retrait par rapport au reste de l'UE (produits maraîchers, porcins, fruits), tendent à s'accentuer sur la période (*figure 5*). Toutefois, si on prend en compte les nouveaux États membres, les gains sont très réduits, notamment pour les céréales, et les pertes nettement amplifiées, par exemple pour les œufs.

Les productions françaises de vins, de plantes industrielles, de bovins et de volailles font notablement exception. Celle de vin est rattrapée par l'Italie (-1,6 point contre +5,1 points de part de production). Celle de plantes industrielles progresse bien davantage que celle des anciens États membres, mais est en revanche nettement distancée par les nouveaux. La France reste le premier producteur de bovins avec 23 % de la production européenne en valeur, devant le Royaume-Uni (15 %) et l'Allemagne (13 %). Cette position s'est nettement érodée (-4 points). La production britannique, favorisée par un effet de rattrapage à la suite de l'ESB, progresse nettement : sa part augmente de 5,9 points et devient supérieure à celle de l'Allemagne.

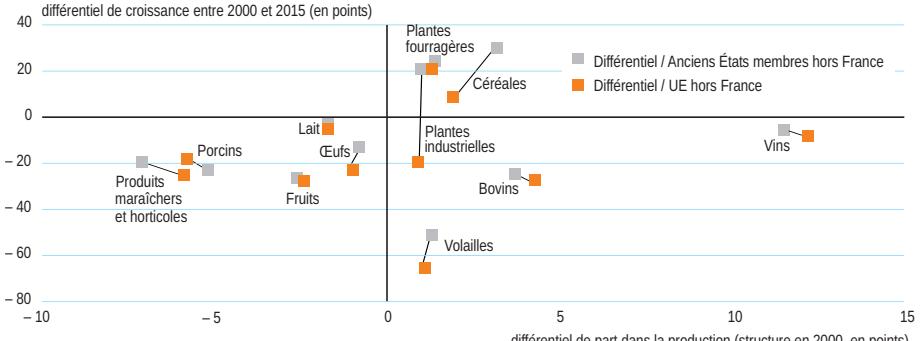
4 Part de chaque pays dans la production agricole européenne et spécialisation productive de 2000 à 2015



Lecture : la part de la France dans la production agricole européenne est passée de 19,1 % à 18,1 % entre 2000 et 2015. L'indicateur de spécialisation productive est passé de 21,7 % à 22,8 %. Une augmentation de cet indicateur traduit une tendance à la spécialisation de la production, tandis qu'une baisse est le signe d'une tendance au rapprochement par rapport aux autres États membres.

Source : Eurostat, calculs Insee.

5 Évolution du positionnement français entre 2000 et 2015 sur les différents produits agricoles



Lecture : la part des volailles dans la production agricole est supérieure de 1,1 point en France en 2000 par rapport aux autres pays de l'UE (et de 1,3 point par rapport aux anciens États membres hors France). Autrement dit, les volailles sont surreprésentées dans la production française par rapport à leur part dans les autres pays européens.

De 2000 à 2015, la croissance de la production française de volailles a été inférieure de 65 points par rapport aux autres pays de l'UE (et de 51 points par rapport aux anciens États membres hors France).

Source : Eurostat, calculs Insee.

Encadré 1

Comparaison des structures productives des différents pays

Pour comparer les structures productives des différents pays et leurs évolutions, des indicateurs dits de spécialisation ou de spécificité sont utilisés. L'« indice de spécificité global de Krugman » permet notamment de synthétiser l'ensemble des spécificités par production.

Son calcul est le suivant. En notant $X(i,k)$, la production d'un produit k d'un pays i , $X(i)$ la production totale du pays i , $X(k)$ la production d'un produit k par l'ensemble des pays de l'UE et X la production agricole totale de l'UE :

$$I(i,k) = [X(i,k) / X(i)] - [(X(k) - X(i,k)) / (X - X(i))] \\ I(i) = \text{Somme } |I(i,k)| / 2$$

Cet indice agrège l'ensemble des écarts en valeur absolue. Lorsque sa valeur est nulle, le pays a exactement la même structure productive que l'ensemble des autres. Lorsqu'elle est égale à l'unité, le pays est intégralement spécialisé dans des productions totalement absentes des autres pays. La comparaison par rapport aux autres pays et non à l'ensemble des pays permet d'éviter de biaiser la mesure lorsqu'un des pays a un poids important et est susceptible d'influencer fortement la structure moyenne, comme c'est le cas de l'agriculture française dans l'Union européenne.

Le calcul de cet indice a été appliqué sur la nomenclature suivante : céréales ; plantes industrielles ; plantes fourragères ; produits maraîchers et horticoles ; pommes de terre ; fruits ; vins ; huile d'olive ; autres produits végétaux ; bovins ; porcins ; équidés ; ovins et caprins ; volailles ; autres animaux ; lait ; œufs ; autres produits animaux.

Sur les volailles, le différentiel de croissance de la France est conséquent si on prend en compte les nouveaux États membres, mais il l'est aussi par rapport aux anciens, notamment par rapport à l'Allemagne. La production allemande de volailles est passée de 7 à 12 % de la production européenne ; la production polonaise de 5 à 12 %. Dans le même temps, la « part de marché » française a été réduite de près d'un tiers (de 23 à 16 %).

Globalement, sur la période, la part de la production agricole française baisse de 1,1 point par rapport à l'ensemble de l'UE et de 0,4 point par rapport aux anciens États membres. ■

Sources

L'ensemble des données exploitées proviennent des services statistiques nationaux et sont compilées par Eurostat. Les comptes de l'agriculture sont établis selon la méthode

et les concepts du Système européen des comptes (SEC). Parmi les nouveaux États membres, la Croatie et Chypre n'ont pas de données disponibles sur la totalité de la période. Ces deux pays ont ainsi été écartés du champ de l'étude.

La prudence s'impose en matière de comparaison internationale. Des différences méthodologiques peuvent perturber l'exercice, comme l'illustrent les exemples du vin en Espagne et des plantes industrielles en Allemagne.

L'étude se focalise sur la production en valeur, sans distinguer les variations de volume ni de prix. Les chiffres pour un certain nombre d'États membres, notamment pour la Pologne et le Royaume-Uni, hors zone euro, peuvent être sujets à d'importants effets de change. La livre sterling en particulier a fortement varié entre 2000 et 2015 : elle a perdu 32 % de sa valeur entre 2000 et 2009, puis s'est appréciée de 32 % entre 2009 et 2015 par rapport à l'euro (d'après les données annuelles d'Eurostat).

Les productions agricoles peuvent être très volatiles. Les années retenues pour les début et fin de période peuvent être atypiques pour certains pays et biaiser la comparaison, y compris sur quinze ans. Si tel n'est pas le cas pour la France de 2000 à 2015, 2016 a été par exemple une année très atypique pour l'agriculture française (*encadré 2*).

Encadré 2 Prolongement sur 2016 et 2017 : des données provisoires sur des années atypiques pour la France

L'année 2016 est marquée par une évolution très atypique et très défavorable pour l'agriculture française, sous le double effet des conditions météorologiques et de l'évolution des prix mondiaux. La faiblesse des productions françaises de grandes cultures en 2016 a une nette incidence sur l'analyse sur longue période. Selon les données provisoires, le rebond en 2017 ne compense pas totalement le recul de 2016.

Cette étude s'intéresse aux évolutions structurelles des agricultures française et européennes. Les évolutions sur les années 2016-2017 étant atypiques et susceptibles d'être révisées, l'étude se limite donc à la période 2000-2015.

Depuis 2015, la production européenne a augmenté de 9,9 milliards d'euros. Les filières les plus dynamiques sont les filières laitière (+ 6,5 milliards d'euros) et porcine (+ 4,5 milliards d'euros). À l'inverse, les productions de céréales (- 4,2 milliards d'euros) et de vin (- 2 milliards d'euros), pour lesquelles la France est traditionnellement leader dans l'UE, se replient nettement. Tous produits confondus, la production française est fortement en

retrait par rapport aux pays voisins (*figure*). Ce recul provient principalement des céréales et du vin (- 1,6 milliard d'euros chacune) ; en effet, les conditions climatiques ont été défavorables, en 2016 pour les céréales et les deux années de suite pour le vin. À la chute des volumes s'ajoute une nette baisse des prix mondiaux pour les céréales. Les productions agricoles de l'Italie et du Royaume-Uni reculent également. Dans le même temps, celles de l'Allemagne et de l'Espagne augmentent sensiblement, de 3,5 milliards d'euros. En Allemagne, la production laitière s'accroît fortement (+ 2,1 milliards d'euros). La production espagnole est portée par l'huile d'olive, les porcs et les légumes. Les Pays-bas et la Pologne bénéficient du dynamisme de leurs filières porcine et laitière.

Néanmoins, la France reste première en 2017 pour les céréales, le vin et les volailles, d'après ces données provisoires. En revanche, elle passerait au second rang derrière l'Allemagne pour la production de plantes fourragères et pour celle de bétail, et plus globalement pour la production animale.

Variation de la production agricole entre 2015 et 2017



Lecture : entre 2015 et 2017, la production végétale française a diminué de 3,4 milliards d'euros, tandis que la production animale a augmenté de 0,3 milliard d'euros.

Source : Eurostat, calculs Insee.

Définitions

La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Production de la branche agricole = Production agricole (au prix producteur) + Services agricoles + Activités secondaires.

La production au prix producteur correspond à la production avant prise en compte des subventions et impôts. Contrairement à la production au prix de base, elle n'est pas affectée par la forte baisse des subventions sur les produits, qui est intervenue sur la période.

Services agricoles : il s'agit des services agricoles de travaux à façon au stade de la production agricole (c'est-à-dire des travaux qui, dans le cadre du processus de production agricole, sont normalement exécutés par les entreprises agricoles elles-mêmes).

Activités secondaires : ces activités représentent un prolongement de l'activité agricole. La transformation de produits agricoles en constitue l'activité typique (beurre, fromage, confitures, champagne, cognac...). Cela peut aussi être le calibrage et le conditionnement de produits agricoles. Il s'agit également des activités qui utilisent l'exploitation agricole et ses moyens de production : agrotourisme, magasins à la ferme, services pour des tiers (location, réparation...). L'interprétation des niveaux et évolutions des services agricoles et des activités secondaires suppose de disposer de données suffisamment détaillées, non disponibles pour tous les pays. Pour cette raison, l'essentiel de l'étude se concentre sur le commentaire et l'analyse des productions agricoles.

Direction Générale :

88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

C. Lagarenne

Rédacteurs :

J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette : P. Thibaudeau

Impression : Jouve

Code Sage IP181704

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2018

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :

<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

